

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-274/SG/FIN accordant une subvention de cent vingt mille francs Djibouti (120.000 FD) à l'Association de Secours mutuel de la Garde territoriale.

n° 70-274/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
17 mars 1970

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1970

Date du numéro
10 avril 1970

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de cent vingt mille francs-Djibouti, (120.000) est accordée à l'Association de Secours mutuel de la Gardé territoriale à titre de contribution à ses frais de fonctionnement, Cette subvention sera versée en une seule fois et sur bon de caisse. La dépense susvisée est imputable au chapitre 28, article 2,\$ 7 du budget du Service local pour l'exercice 1970.